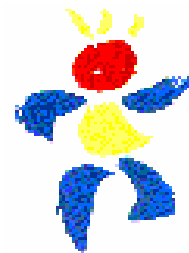


Bulletin

de la **Vienne**



SNUipp
FSU

Edito



Infatigables paresseux

Au moment où s'ouvre de nouveau le dossier des retraites, je trouve exaspérante la culpabilisation qui y est attachée : en France, notre Président à nous, ne voudrait pas le dire tout en le disant, mais on est des paresseux !

La paresse est un des sept péchés capitaux, nous mourons donc en enfer! Mais ce qui nous est proposé, ici sur terre c'est travailler plus . Ne serait ce pas déjà l'enfer : accepter la mise en concurrence, un travail toujours plus important, plus long, avec des salaires qui stagnent ?

Désormais avec "le travailler plus", qui ne s'accompagne que pour une petite poignée d'individus de gagner plus, le gouvernement démantèle les 35h (loi des partisans du moindre effort, c'est bien connu), et parallèlement défiscalise les heures supp (plus on en fait...euh plus on en fait), remet en cause le repos dominical, culpabilise les salariées enceintes (depuis sa création, la Halde a été saisie par 400 femmes pour des affaires de discrimination liée à la grossesse), augmente les emplois précaires (1 salarié français sur 5) , stages sous payés et autres petits boulots, envisage de permettre aux salariés volontaires de poursuivre leur activité professionnelle pendant leur arrêt maladie (y'en a qui font rien pendant leur grippe, figurez-vous!), et prévoit l'allongement de la durée du temps de travail...

Au travail les fainéants, bande d'hippies, héritiers de Mai 68 qui ne voudraient pas que le travail soit le centre de leur vie... attitude réellement subversive que notre Président à nous va tuer dans l'oeuf.

Toutefois, amis oisifs, sachez que l'idée selon laquelle les Français travaillent de moins en moins et surtout pas assez est tout bonnement fautive : les travailleurs français travaillent autant que leurs homologues européens. Selon l'Insee européen, Eurostat, en 2007, la durée annuelle du travail est de 1 570 heures en France et en moyenne simple de 1 555 heures dans six autres pays européens (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni). - et les heures de grève sont décomptées!-

Non, nous ne sommes pas les rois de la glandouille et tant que nous trouvons du plaisir au travail, de la reconnaissance et qu'il y a une incidence directe sur notre fiche de paye, on pourrait même dire qu'on n'est pas si regardants

que ça sur les horaires. Mais, notre pouvoir d'achat n'est pas proportionnel aux heures passées et nos conditions de travail ont changé.

Pour ne parler que de nous, observons les conditions dans lesquelles nous travaillons : la pénibilité avec une augmentation du travail dans un temps présentiel plus réduit, l'environnement (bruit, classes chargées, enfants plus difficiles), les sollicitations psychologiques : responsabilité, peur latente de l'erreur, rapports interindividuels, exigences hiérarchiques, exigences souvent complexes des familles, absence d'aide pluri-professionnelle en cas de besoin ... On peut ajouter la remise en cause des droits (recul sur le temps partiels, impossibilité d'avoir des emplois adaptés ...) Ces éléments ont des répercussions sur la santé et la vie personnelle et influe sur la satisfaction trouvée dans notre activité.

Et tout cela dans l'indifférence générale compte-tenu de l'absence totale de médecine préventive et de personnels en nombre suffisant pour prendre en compte la difficulté. Alors quand nous serons vieux que nos gestes ne seront pas plus adaptés que notre forme de pensée, quel-qu'un croit-il qu'on nous adaptera le travail ou serons-nous les victimes des abus d'une société arriérée et malade ?.

Non seulement nous travaillons beaucoup mais c'est parce que nous travaillons beaucoup que la machine continue de tourner... alors que faire ?

J'aime la formule de Mitterrand qui disait à peu de choses près "*le temps libre n'est pas une annexe du temps travaillé*"... et je vous laisse vous l'approprier.

Ne pas en faire plus qu'il ne faut, ne pas donner dans les excès d'activités en quête d'une reconnaissance qui ne viendra pas, ne pas courir après les petits suppléments qui asservissent... se donner le temps du repos propice à l'introspection, à la rêverie, à cultiver son jardin personnel, à profiter du monde qui nous entoure, car celui qui consacre sa vie au travail n'a plus le temps ou l'énergie à penser, à mener des luttes. Les exemples britanniques, japonais et américains sont là pour en témoigner...

Francette Popineau

Redonnons, ensemble, d'autres couleurs à l'école !



« Mettez-vous au travail ... »

Histoire d'une recherche en acquisition du langage par le groupe AsFoReL.

C'est en partant de la conviction du rôle clé de la maîtrise du langage dans la lutte contre l'échec scolaire qu'un petit groupe de militantes se mit dans la tête de prendre contact avec Laurence Lentin. Un article d'elle paru en 1974 dans « *L'école et la nation* » (revue du Parti communiste) ouvrait des pistes nouvelles.

Extraits d'un article de Gisèle Jamain* paru en 2008 dans « *l'apprentissage du langage : une approche interactionnelle* » ouvrage réalisé sous la direction de Laurence Lentin.

"Le 23 février 1977, nous nous retrouvons chez Laurence Lentin à Fres-sines (79) après avoir envoyé des questions élaborées en groupe de travail. Nous avons l'intention de lui demander de venir à Châtellerault faire une conférence sur l'acquisition du langage. La réponse est nette "non, je ne viendrai pas maintenant ; mettez-vous au travail, je vous aiderai".

Nous avons compris par la suite que son exigence nous avait permis de poser les bonnes questions, il ne s'agissait plus de palabrer, d'attendre des solutions, fussent-elles celles de L. Lentin, de trouver des techniques, des savoir faire, que sais-je ?

Il a fallu à L. Lentin une bonne dose d'optimisme pour nous faire confiance, quand on relit les premières questions envoyées.

Notre groupe de militantes a rencontré chez elle l'exigence certes mais aussi la loyauté, l'engagement sans faille, le refus d'accepter la fatalité de l'échec scolaire chez les enfants des couches sociales les plus défavorisées.

Dès le départ elle nous engage à expé-rimenter sur des bases théoriques solides, il nous faut avancer pas à pas, bannir le tape-à-l'œil, la papillonnage, l'à-peu-près. Tout, au cours de ces an-

nées, repose sur l'aide personnalisée de L. Lentin. Une correspondance régulière s'engage, complétée trois fois par an ou plus par de longues séances à Fressines pendant les vacances scolaires

Il n'est pas question de venir sans avoir préparé le contenu des séances, travaillé sur le programme mis au point : lecture d'ouvrages théoriques, enregistrement de corpus de dialogues adulte-enfant, transcriptions, analyse des phénomènes d'interaction, études linguistiques, analyse et écriture de textes de livres illustrés, etc. L. Lentin nous porte et nous oblige à aller plus loin, à comprendre et à analyser notre propre attitude et notre manière d'apprendre. Ce rappel historique montre la spécificité de notre travail dans un contexte difficile, les instances officielles à tous les niveaux sont soit peu intéressées soit franchement hostiles aux travaux de L. Lentin. Les enseignants de maternelle sont néanmoins plus sensibilisés aux problèmes du langage.

Notre petit groupe fondateur est à l'origine du groupe AsFoReL Vienne, qui deviendra commission Poitou-Charentes AsFoReL en 1984. Il passera au fil des années de dix-huit à vingt-quatre membres, il se divisera en deux groupes de travail puis en quatre sous-groupes, avec des ruptures, des difficultés principalement dues à l'impossibilité de mobiliser régulièrement et durablement les collègues chargées de classe qui ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail que les rééducatrices en psychopédagogie (aujourd'hui maîtresses E) et qui ont besoin impérativement de temps pour étudier. C'est là que nous mesurons le gâchis causé par une conception aberrante de la formation des enseignants qui ne prend pas en compte l'énergie, l'esprit d'initiative, les potentialités des praticiens ; grâce à la création de l'AsFoReL, nous avons pu arracher des formations locales dans des conditions très

variées et parfois fort originales ; face à l'impossibilité d'obtenir des formations répondant à nos objectifs, nous avons profité d'un environnement local favorable. Susanne Roy, première responsable de notre groupe dans la Vienne, est en effet élue en 1983 au conseil municipal de Châtellerault, elle est chargée des affaires sociales.

D'autre part, la création des Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) dont nous fûmes tous des militants actifs, a favorisé pendant un temps, hélas trop court, l'éclosion de projets novateurs. Des projets ont pu être ainsi financés, mais là encore, quand nous obtenions un financement, on nous refusait les moyens en remplacement.

Promesse tenue...

Le 30 mars 1982, à la demande de notre IEN, L. Lentin vient enfin à Châtellerault après six ans de travail continu de formation sous sa direction ; ce ne sera pas la dernière fois.

Je cite de mémoire, avec des risques d'oubli - il y a si longtemps ! - la participation de l'AsFoReL avec des intervenants locaux ou des membres du séminaire de L. Lentin :

- Journées pédagogiques sur le langage et la lecture.
- Colloque sur la lecture et animation pendant 2 semaines avec la participation de la municipalité, du CRDP et de la bibliothèque municipale.
- Animation et intervention au stage ZEP autogéré, une réussite.
- Formation et information en direction des aides maternelles, des professionnels de la petite enfance, des éducateurs, des crèches et haltes garderies à Châtellerault.
- Animations, rencontres avec la bibliothèque pédagogique, le CRDP.
- Stage langage-lecture avec l'IUFM de Poitiers.

Je ne peux pas détailler toutes nos actions, elles sont multiples et multi-formes, mais on peut dire que dans Châtellerault et les environs une dizaine d'écoles ont été «contaminées»



... je vous aiderai »

par le virus à un degré plus ou moins fort, dont quatre écoles assez profondément pour bénéficier de projets de formation AsFoReL originaux.

Ainsi, en 1986, l'école maternelle où je travaille en équipe depuis de nombreuses années obtient 3 jours de stages répartis dans l'année. Il s'agit d'une "formation-expérimentation" promue par "l'association pour la promotion de la ZEP", financée par la région et la ville dans le cadre du Développement Social des Quartiers.

C'est le résultat d'un long travail de collaboration entre l'équipe enseignante et moi-même et d'un travail de formation qui, à ce moment, implique toute l'école. Tous nos efforts tendent à permettre l'acquisition des connaissances théoriques avec une équipe de praticiens en cherchant le plus possible la cohérence au niveau des intervenants auprès de l'enfant.

En 1994, une formation est obtenue pour l'équipe de l'école Léo Lagrange dont la directrice est membre de l'AsFoReL. L'école est située en ZEP dans le quartier où vivent à cette époque les familles les plus défavorisées de Châtellerauld.

L'organisme responsable est le centre communal d'actions sociales (CCAS) de Châtellerauld, dans le cadre du contrat petite enfance. Cette formation est l'aboutissement d'un long processus de réflexion dans les écoles et les structures socioculturelles auxquelles l'AsFoReL a participé activement depuis la création des ZEP.

Sont concernés par ces formations des éducatrices de jeunes enfants, des animateurs de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), des ATSEM, des instituteurs(trices) de maternelle. Notre ambition est de rendre cohérente dans sa diversité l'attitude de tous les intervenants auprès des mêmes enfants. La thématique générale est la suivante : savoir interagir avec chaque enfant pour lui permettre d'apprendre à « penser - parler » afin qu'il acquière une maîtrise autonome de son activité langagière dans les différentes

variantes proches de l'écrit.

J'insiste sur ces deux exemples parce qu'ils illustrent le sens de nos efforts et parce qu'ils ont fait l'objet d'une attribution de moyens, certes très modestes.

D'autres écoles ont en fait bénéficié d'une vraie formation sur le terrain, grâce au travail patient de membres de l'AsFoReL. C'est le cas de l'école maternelle de Dissay sous la houlette de notre amie Malou Chartier qui a fait un travail remarquable autour de la création et du fonctionnement de la bibliothèque d'école qui lui a permis d'aborder toute la problématique des modalités de l'interaction adulte-enfant. C'est également le cas de l'école primaire d'Availles-en-Châtellerauld.

Nous aurions pu nous contenter de « savourer » notre nouvelle efficacité sans chercher à convaincre nos collègues et j'avoue que parfois la tentation m'a effleurée de me consacrer davantage à ma propre formation, devant la multiplicité des tâches et les difficultés de toutes sortes. Mais c'était contraire à notre engagement, marqué dès le départ par la volonté de lutter contre l'échec scolaire, la conviction que l'essentiel du travail se faisait dans les classes, les familles, partout où des adultes se trouvent en situation de dialogue authentique avec des apprenants.

Notre expérience montre qu'en fait, en l'absence de moyens institutionnels (stages, réalisations de pro-

jets d'équipes, etc.) permettant une réelle prise en compte des besoins, des connaissances des équipes d'écoles, tout ou presque repose sur le militantisme. Un noyau d'asforéliens a pu en effet se former et ainsi relayer le travail de L. Lentin et des membres de son équipe mais l'essentiel du travail s'est fait au quotidien dans les écoles, par de multiples dialogues et collaborations. Une seule fois, en 1985, quatre membres de notre équipe ont pu bénéficier d'un stage national de l'AsFoReL à Paris.

Malheureusement le temps passe, les équipes sont parties à la retraite, et les niveaux de formation atteints par les praticiens n'ont pas permis de relayer nos travaux après notre départ ; il aurait fallu non seulement transmettre ce que nous avons appris mais permettre, pour ceux qui le souhaitaient, d'accéder à des formations de haut niveau. Cela suppose aussi qu'on considère que chaque enseignant peut devenir, si on lui en donne les moyens, un chercheur à part entière. On ne peut pas toujours compter que sur le militantisme pour faire évoluer et progresser les pratiques pédagogiques dans l'éducation nationale, même s'il représente une composante essentielle."

*Sélection d'extraits et composition de
Suzanne Roy*

* Institutrice spécialisée, rééducatrice en psychopédagogie (RPP), fondatrice du Groupe Régional AsFoReL de la Vienne.





Le nouveau livret de compétences arrive avec en bonus le "passeport orientation formation"

A l'heure des débats sur « l'identité nationale », nous voyons s'immiscer une nouvelle réforme avec des mesures constituant la loi « Orientation/formation » du 24 novembre 2009. Rien de plus cohérent quand on aborde l'identité nationale, que de rendre le passeport « indispensable »!

Un livret de compétences sera expérimenté pour les élèves des 1er et 2d degré jusqu'au 31 décembre 2012 partant de l'évaluation (CE1 et CM2 pour l'élémentaire) de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Dans la Vienne, des établissements d'enseignement et des circonscriptions pour les écoles publiques sont volontaires sur cette expérimentation. Dès cette année, nous verrons les premiers livrets mis à disposition des écoles afin d'entrer dans ce nouveau cadrage.

Ce livret de compétences permettra d'enregistrer dans un **fichier** les compétences acquises au titre du socle commun et au-delà de « **valoriser** » les capacités, les aptitudes et les acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, mais également les engagements dans les activités associatives, sportives et culturelles. Ce livret retracera les expériences de découverte du monde professionnel de l'élève et ses souhaits en matière d'orientation.

Dans cette loi du 24 novembre 2009, le titre premier s'inscrit comme un droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle afin de favoriser au plan national, la concertation entre l'état, les régions,

les partenaires sociaux et les acteurs des politiques de formations professionnelles : les lycées professionnels mais également les CFA (centre de formations des apprentis) et les AFPA (centre de formations des adultes).

Les élèves se verront donc remettre le livret de compétences qui retracera **les piliers atteints du socle**

commun et également les expériences de découverte du monde professionnel où seront inscrits **leurs souhaits en matière d'orientation**.

Pour son entrée dans la vie active, l'élève pourra, s'il le souhaite, intégrer les éléments de ce livret au passeport orientation et formation.

Dès à présent, apparaissent clairement les objectifs visés par ce livret et ce passeport qui permettent, à l'issue des évaluations successives mises en place à l'école puis au col-

lège, d'orienter très précocement avant les 16 ans, les élèves ciblés qui n'auront pas atteint les niveaux requis du socle commun.

Tout ce processus est encore une fois cohérent dans une politique de réforme globale de notre système éducatif, politique qui vise à restreindre le champ d'intervention du ministère de l'EN et qui justifie un « sacrifice » orchestré par des réductions de postes de fonctionnaires et de formateurs de l'état. Cette économie des coûts s'effectuera à quel prix ?

- Le sacrifice d'une catégorie d'élèves
- Le sacrifice de l'école publique.

Avec ce passeport, le gouvernement poursuit sa logique de réformes pour un certain choix de société qu'une fois de plus, nous rejetons.

Philippe Delaporte

Siné Hebdo

SARKO
+ CHATEL

MIX & REMIX

...CHERS PARENTS,
CHERS COLLÈGES,
CHERS ÉLÈVES...

...ON VA ESSAYER DE
RÉSoudre CE PROBLÈME
TOUS ENSEMBLE !...



MERCREDI 21 AVRIL de 9H à 12H

1/2 journée d'info syndicale

(à récupérer sur les conférences pédagogiques)

Mouvement, nouvelle non-formation des maîtres, loi mobilité
Avec la présence de Didier Albert, conseiller juridique de la FSU



Retraites, idées fausses et vrais enjeux

à partir de l'article de Martine Bulard -Le Monde Diplomatique- du 16 février 2010

Après avoir annoncé que tout serait réglé à la fin juillet, le président Nicolas Sarkozy a décidé que la loi sur les retraites serait prête « début septembre ». En attendant, on essaie d'affoler les foules en présentant des besoins de financement gigantesques (100 milliards d'euros !) sortis de nulle part. Les commentateurs ironisent sur le fait que cinq syndicats proposent une journée d'action le 23 mars qui inclut, outre les retraites, les questions du pouvoir d'achat et de l'emploi. Pourtant l'avenir des retraites dépend de ces deux variables — plus que de l'allongement du temps de travail. **Par Martine Bulard**

Il est au moins un dirigeant en France pour lequel le droit à la retraite ne se discute pas : M. Henri Proglio. Ayant «cotisé pendant trente-huit ans dans l'entreprise, il est normal de bénéficier d'une retraite», a-t-il expliqué pour justifier le million d'euros annuel de retraite chapeau qu'il devrait recevoir à partir de cette année... à soixante ans et demi (il est né le 29 juin 1949). De son côté, Veolia - qui lui versera la coquette somme - précise que «l'ensemble des retraites perçues par Henri Proglio est limité à 50 % de sa rémunération brute au cours des trois derniers exercices» (Les Echos, 4 février 2010). Rappelons que, dans le privé, la loi commune -que M. Nicolas Sarkozy ambitionne d'appliquer à la fonction publique -fixe les pensions sur la base des vingt-cinq meilleures années.

Pendant ce temps-là, on explique au commun des mortels qu'il va falloir travailler plus longtemps pour toucher moins. En Grèce, le gouvernement de M. Georges Papandréou promet de reculer l'âge de départ à la retraite de 63 ans à 65 ans pour séduire les gouvernements de l'Union européenne et «les marchés». En Allemagne, Mme Angela Merkel parle de départ à... 69 ans. En Espagne, le président José Luis Rodríguez Zapatero a déjà décidé que ce serait à 67 ans au lieu de 65 ans. Argument de poids avancé par le président socialiste : «tout le monde le fait» en Europe. Il est pourtant bien placé pour savoir que les moutons de Panurge finis-

sent mal en général, l'Espagne ayant appliqué «comme tout le monde» les principes des subprimes et de la déréglementation financière avec les dégâts que l'on sait.

En fait, les pouvoirs veulent enfermer le débat dans une alternative obligatoire : soit on augmente le temps de travail soit on baisse les pensions. En vérité, ils font les deux... sans que cela sauve les caisses de retraites. La France a connu trois vagues de réformes, en 1993, en 2003 et en 2007. L'âge légal de départ n'a pas été modifié (60 ans) mais la durée de cotisations a été allongé de 37,5 ans à 40 ans, puis à 41 ans, avant de grimper d'un trimestre tous les ans. La base de calcul a été modifiée, tenant compte des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix précédemment. Au total, en quinze ans, le taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport à son salaire) a baissé de 10 points. Et le risque de voir exploser le nombre des retraités pauvres (déjà 11 % des plus de 65 ans), comme a précédemment flambé le nombre des travailleurs pauvres, n'apparaît plus improbable. Les caisses, elles, sont toujours en déficit : 10 milliards d'euros attendus en 2010. Preuve que ce type de potion aggrave le mal au lieu de le résoudre. Et qu'il faut se méfier des fausses évidences.

Travailler plus puisqu'on vit plus longtemps fait partie de ces idées nimbees de bon sens. Pourtant, l'allongement de l'espérance de vie se conjugue avec l'allongement du temps non contraint depuis déjà un siècle et demi... Et pas seulement en France : «Le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis et la Suède sont caractérisés par une diminution du taux d'emploi des 55-59 ans de l'ordre de 10 % par rapport à la classe d'âge précédente», note l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Rien ne justifie que, tout d'un coup, certains décident d'inverser la tendance. D'autant que ceux qui parlent (dirigeants politiques, experts, ou journalistes) ne sont pas ceux qui subissent des conditions de travail les

plus harassantes. Un ouvrier, lui, a une espérance de vie (à soixante ans) sept ans plus courte que celle des cadres. Alors, n'écoutez que leur audace, les plus «progressistes» des faiseurs d'idées ou des politiques - comme la socialiste Martine Aubry - proposent d'avancer (un peu) l'âge de la retraite pour une partie de ceux-là (ceux qui ont un emploi reconnu «pénible»), à condition de retarder celui de tous les autres. Comme, par exemple, ceux de France Telecom dont le travail n'entre pas dans la catégorie «pénible» (on ne va pas ergoter pour vingt-sept suicides en deux ans, cinq depuis le début de l'année !). Cette fausse fenêtre est aussi vieille que la régression sociale : on prend à ceux qui ont un peu pour donner à ceux qui ont encore moins. En revanche ceux qui ont beaucoup, et qui tiennent les rênes, sont toujours épargnés.

Retarder l'âge de départ, donc ? Encore faudrait-il avoir du travail. Actuellement moins d'une personne sur deux occupe un emploi au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Dans la plupart des cas, elles ont été chassées de leur entreprise au nom d'un «plan de modernisation» ou autre plan dit social. Le taux d'emploi des 55-59 ans n'est que 56,3 %. Comment peut-on affirmer qu'il faut travailler plus longtemps alors que l'on est incapable d'interdire ces licenciements sans reclassement ? Du reste, s'ils ne sont pas en retraite, ces travailleurs seront au chômage (avec indemnités, elles aussi, de plus en plus réduites).

Allonger le temps de cotisations ? Comme l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tardivement pour cause de formation notamment (fin d'études vers 22 ans, en moyenne), comme les femmes ont souvent des carrières en dents de scie, toute augmentation du nombre d'annuités se traduira mécaniquement par un départ à la retraite plus tardif, si l'on veut bénéficier d'une pension à taux plein, ou par l'acceptation d'une amputation de ses revenus, si l'on veut partir à 60 ans... A moins de cumuler retraite et emploi pour éviter une chute de son pouvoir d'achat. Le gouvernement de M. Fillon et la majorité parlementaire ont d'ailleurs fait sauter

le verrou, et instauré des sortes de «contrats seniors» sur le modèle de ceux en vigueur pour les jeunes. Les employeurs bénéficient alors d'une main d'œuvre moins chère (salaires réduits, cotisations parfois partiellement exonérées) et qualifiée. Les jeunes, eux, resteront un plus longtemps aux portes de l'emploi. Quant à ceux, jeunes ou non qui ont des moyens, ils souscrivent des systèmes complémentaires (plans d'épargne retraite souvent défiscalisés — autrement dit aidés par l'Etat).

Créer un système de comptes individuels notionnels, à la mode norvégique ? C'est la nouvelle recette-miracle avancée. Pour résumer, les sommes cotisées au cours d'une carrière constituent un «capital virtuel» (retraite à points) ; le montant annuel des pensions est calculé en divisant cette somme par l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le retraité. Plus on liquide ses droits tardivement, plus la pension est élevée. Mais on reste dans un système de répartition, comme aujourd'hui. Selon un schéma classique, les partisans de ce système partent d'une réalité : les inégalités de traitement - les ouvriers, qui vivent moins longtemps, paient proportionnellement plus que les autres -, mais au lieu de remonter l'âge de départ pour ceux-là, on pousse les autres à rester en place ou à renoncer à une bonne retraite. Ainsi, avec ce système notionnel, un ouvrier pourrait sans doute toucher (un peu) plus qu'aujourd'hui, mais une caissière, un employé ordinaire ou un cadre moyen toucheraient moins, sauf s'ils décidaient de partir plus tardivement. Et ceux nés en 1980 par exemple auraient de toute façon moins que ceux nés en 1970 (dont l'espérance de vie est un peu plus courte). Au total, *«Le régime verserait des pensions en moyenne moins élevées»*, note l'étude du Conseil d'orientation des retraites (COR), dans son dernier rapport. Mais les travailleurs auraient l'impression de faire eux-mêmes le «choix». L'autosacrifice, c'est politiquement plus confortable qu'une annonce faite d'en haut.

M. Sarkozy n'est d'ailleurs pas insensible à l'argument. Mais il veut une baisse rapide des pensions alors que le passage d'un système à l'autre demande du temps. Le Parti socialiste, lui, en a fait un élément fort de son programme. Pourtant d'autres

voies peuvent être empruntées, mais elles réclament quelque courage politique, assez rare par les temps qui courent.

A très court terme, deux mesures conservatoires pourraient être prises pour combler une partie du trou :

Inclure les revenus financiers et prélever des cotisations sur l'ensemble des éléments de rémunération actuellement exemptés : intéressement, primes, épargne salariale, stock options... Cela aurait le triple mérite d'apporter de l'argent frais immédiatement, de rendre moins attrayant pour le patronat ce type de paiement défavorable aux salariés (car très fluctuant) et à terme de le voir disparaître.

Stopper les exonérations de charges, au moins pour la plus grande part d'entre elles. La Sécurité sociale signale plus de soixante cas d'exonérations (bas salaires, heures supplémentaires...), représentant un manque à gagner de 30,7 milliards d'euros, en 2008. Certes ces sommes sont largement compensées par l'Etat. Mais ce dernier verse cet argent avec retard, et le manque atteint quand même 6 à 8 milliards d'euros. Quant au salarié, il paie deux fois : en cotisations (les exonérations touchent le plus souvent la part dite patronale) et en impôts (qui serviront à l'Etat pour reverser aux caisses).

A moyen terme, il est nécessaire d'engager une réforme pour rendre le système moins inégalitaire et en faire une des armes pour la création d'emplois qualifiés.

Relever les cotisations et élargir leur assiette. Dès que l'on parle d'augmentation de cotisation, le patronat sort son revolver. Pourtant remonter immédiatement d'un tiers de point (ce qui est urgent) ne conduirait pas à la catastrophe. Selon l'Insee, la part des «charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières» est passée de 19,8 % en 1982 à 16,1 % en 2007. Soit une baisse de 3,7 points en quinze ans (cela n'a pas empêché le chômage de rester à un très haut niveau, les investissements de stagner et les exportations françaises d'être anémiques). La différence est allée dans la poche des actionnaires, pour l'essentiel. On pourrait donc sans dommage prendre le chemin de la reconquête.

Bien sûr, la situation d'une petite en-

treprise industrielle n'est pas à comparer avec celle de cabinets de traders ou de conseillers fiscaux ni avec celle des multinationales. C'est la raison pour laquelle des syndicats (notamment la CGT) ou des économistes ont proposé de revoir la base de calcul en tenant compte du poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée.

En finir avec un système reposant sur les 30-50 ans. En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités. A condition que tous ceux qui devraient être «actifs» puissent l'être. Ce n'est le cas ni pour les jeunes, qui passent de stages (non rémunérés et donc sans cotisation) en contrats précaires (sous payés et parfois avec des cotisations patronales réduites) ; ni pour les plus de cinquante ans éjectés de leur travail ; ni pour une part importante des femmes cantonnées dans des emplois à temps partiel.

Le droit au travail ; le droit à la paresse. En France, la retraite à 60 ans est un droit, que l'on peut ou non exercer. Il ne s'agit en rien d'une obligation. Donc changer la loi pour permettre à ceux qui le veulent de poursuivre leur activité n'est pas nécessaire. Il est évident que lorsque que le travail est une source d'épanouissement et un plaisir, le salarié peut rester dans son poste (jusqu'à 70 ans, désormais). Mais ce n'est pas le cas pour la grande majorité des travailleurs : ceux qui ont un poste usant physiquement ou très déqualifié, ceux qui subissent une pression inhumaine, une intensification du travail dont le sens même se perd, ou une rupture des collectifs solidaires. Fuir l'entreprise devient alors une opération de survie. C'est donc toute la chaîne du travail qu'il faut impérativement revoirAujourd'hui, c'est tout juste si l'on n'accuse pas les retraités de jouer «perso» au détriment des futures générations. Un comble. Rappelons que les plus de 60 ans sont aussi des consommateurs, plus présents dans les associations que les plus jeunes, aidant leurs enfants... Sans oublier le droit à la paresse.

Bref, les retraités ne sont pas un poids mort. Au contraire.



La non-formation des enseignants

Pour économiser 16 000 postes de fonctionnaires, le gouvernement a prévu de supprimer l'année de formation en alternance rémunérée dont bénéficiaient jusqu'à présent les nouveaux enseignants après leur réussite au concours.

À la rentrée 2010, plus de 16 500 jeunes professeurs exerceront à plein temps et en pleine responsabilité sans avoir reçu de formation professionnelle.

Nous allons donc avoir de nouveaux collègues, d'une part les sortants de PE2 que l'on nomme les T1 et, d'autre part les lauréats au concours d'Avril 2010 qui seront soit issus de PE1, soit candidats libres et que l'on appellera les S1.

Les T1 devraient comme l'an passé bénéficier de postes « réservés » ce que nous dénonçons car cela remet en cause fortement le mouvement.

Pour les S1, Le Ministère a envoyé une lettre de cadrage aux inspecteurs d'Académie pour préciser comment seront intégrés les étudiants reçus au concours d'avril 2010.

Ils seront affectés en brigade de remplacement (de préférence sur des remplacements longs)

Stabilisés dans une école et dans une classe jusqu'à la Toussaint en présence d'enseignants expérimentés (Le SNUipp avait demandé que les lauréats ne soient pas en pleine responsabilité de classe, la réponse du ministère n'en tient que partiellement compte)

Ils seront évalués et validés en fin d'année scolaire

Remarques :

- Le cadrage renvoie sur un cadrage rectoral en accord avec les Universités qui sont autonomes. Autant dire que d'une Académie à l'autre, les différences seront de taille.
- Se pose la question des missions des MAT et des IMF. Le SNU a toujours défendu la complémentarité des deux enseignants mais seuls les IMF ont une reconnaissance en terme de qualification. Difficile aujourd'hui de préparer un CAFIPEMF sans savoir quel est l'avenir des IMF ...

Que vont faire les IMF ? Les Conseillers Pédagogiques ? Les MAT ?

Les IMF interviendront-ils dans le suivi des S1 et sous quelle forme ? Quelles seront les nouvelles responsabilités des MAT ? Que feront les collègues dans les écoles s'il y a des difficultés majeures ? Qui contacter ? Qui prendra la classe lorsque les S1 seront en analyse de la pratique ?

Et comme si cela ne suffisait pas, des étudiants viendront en stage : En effet, à la rentrée 2010, dans les Universités, tout étudiant inscrit en Master 2 pourra passer le concours en septembre 2010 et aller ensuite dans les classes Qui les suivra ?

Est-ce que de nouvelles responsabilités incomberont aux directeurs ?

Bref, à quelques mois de la rentrée, c'est un peu fort qu'il reste autant de questions en suspens sur l'organisation de l'arrivée des nouveaux enseignants stagiaires.

Récapitulatif de la valse dans les écoles : A la rentrée 2010, dans les écoles il y aura :

Environ 40 T1 sur des postes « réservés » qui iront en stage 2 fois 3 semaines

Environ 50 S1 sur des postes de brigade qui iront en formation 12 semaines

Des Master 2 (reçus à l'écrit du concours en septembre 2010) qui seront 108 heures dans les classes en stage d'observation et responsabilités

Des M1 qui seront en stage d'observation dans les classes

Combien d'élèves seront concernés ? Leur nombre est proprement terrifiant.

- **Dans les écoles maternelles et élémentaires**, ce sont **7 000 nouveaux professeurs des écoles** (hors enseignement privé) qui sont attendus, soit 7 000 classes (une sur quarante) et **168 000 élèves** qui seront pris en charge par un enseignant à la formation professionnelle tronquée voire inexistante.
- Dans les collèges et les lycées (publics et privés), 9 500 nouveaux enseignants seront affectés. Selon nos estimations, ce sont environ **UN MILLION ET DEMI D'ELEVES** concernés.

Le SNUipp continue donc à exiger l'abandon, l'abrogation des décrets de juillet 2009 et des circulaires déjà publiées. Les reçus aux concours de 2010 doivent bénéficier de la même formation que leurs prédécesseurs. Les concours de 2011 doivent avoir lieu selon les modalités et le calendrier actuels...

ENSEIGNER EST UN METIER QUI S'APPREND!

Francette Popineau



Carte scolaire

Dans notre Académie, élections obligent, la carte scolaire a été reportée.

Une nouvelle fois, l'école est instrumentalisée au profit de la politique politicienne.

La dotation est cependant connue : La Vienne devrait obtenir 38 postes supplémentaires .

Avec cette dotation, elle devra faire face à l'arrivée de plus de 300 élèves, compenser les postes de décharges de direction 4 classes (assurées majoritairement par les PE2 en stage filé qui n'existeront plus à la rentrée), et assurer un support définitif aux maîtres des RA-SED mis sur des postes surnuméraires.

Selon les choix qui seront faits dans ce département, la rentrée pourra être plus ou moins douloureuse, espérons que le nouvel Inspecteur d'Académie ne soit pas autant zélé que celle à laquelle il succéda.

Il est toujours temps de nous donner les informations concernant votre école.

lundi 29 mars - groupe écoles à 14h

Jeudi 01 Avril - CTPD 1er et 2nd degré toute la journée à partir de 9h

Lundi 26 Avril - CDEN à 14h

SEMAINE D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME 2010

Comme chaque année, le SNUipp est engagé dans la Semaine d'éducation contre le racisme, autour de la date du 21 mars (journée mondiale de lutte contre le racisme). En 2010, le collectif organisateur de cette initiative a noué un nouveau partenariat avec le journal « Courrier international ». Il nous permet de proposer deux numéros spéciaux de cet hebdomadaire qui traitent des questions de racisme vues par la presse étrangère.

Le matériel à disposition des collègues et des élèves se compose donc cette année de:

- l'affiche des Semaines d'éducation contre le racisme
- un dépliant d'information sur le sens et le contenu de l'initiative
- un numéro spécial de Courrier international destiné aux 10 – 12 ans
- un numéro spécial de Courrier international destiné aux 15 – 18 ans
- Un livre illustré, créé en partenariat avec le CIDEM, destiné aux 4 – 8 ans

Un stock de ce matériel sera disponible au siège du SNUipp pour les écoles qui voudraient l'utiliser.

D'autres documents sont téléchargeables sur le site:
www.semaineducationcontreleracisme.org

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pas de bébés à la consigne !"

Le collectif "pas de bébés à la consigne", dont sont membres au niveau national le SNUipp, le SNU-CLIAS et la FSU, organise une nouvelle journée nationale de mobilisation le jeudi 11 mars (avec appel à la grève des personnels des structures d'accueil).

Le tract d'appel est sur le site :

<http://>

www.pasdebebesalaconsigne.com/jeudi11mars.php

Nous vous rappelons le lien vers la carte pétition (à diffuser largement) :

<http://>

www.pasdebebesalaconsigne.com/petition/?petition=3

Lettre-Pétition Unitaire RASED

Vous trouverez sur notre site une lettre-pétition, à l'initiative de l'unitaire RASED, qui rassemble les organisations syndicales de l'Éducation (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT-éducation), les associations professionnelles (FNAREN, FNAME, AFPEN) et les associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP).

Cette initiative fait suite à la réunion de l'unitaire du 17 février.

Elle doit permettre d'interpeller publiquement l'administration et le ministère, sur la situation des RASED. En effet, après la mobilisation de l'an dernier, la parution de la circulaire 2009 088 se voulait l'expression d'une volonté politique du gouvernement de maintenir l'existence des aides spécialisées à l'école.

Cependant, les choix opérés au plan local par un grand nombre d'Inspecteurs d'Académie, comme l'a montré l'enquête du SNUipp, s'avèrent en totale contradiction avec cette orientation. Les suppressions de postes dans les départements, combinées aux diminutions drastiques de départs en formations spécialisées, condamnent, à terme, l'existence même des RASED.

Cette deuxième interpellation du ministère en quelques mois est assortie d'une nouvelle demande d'audience, et d'un rendez-vous de mobilisation pour la remise des lettres-pétitions le mercredi 31 mars.



Audience auprès de l'Inspecteur d'Académie

En janvier, le SNUipp a rencontré notre nouvel IA, Mr Christian Arnault, qui a quitté l'Indre pour prendre ses fonctions dans la Vienne. Il s'agissait d'une rencontre destinée d'une part à l'informer de la force que le SNUipp représente dans le département, tant par sa représentativité que par le travail accompli sur le terrain et dans les instances, et d'autre part, à faire le point sur les dossiers que nous souhaitons voir inscrits à l'ordre du jour des prochaines réunions paritaires.

1. Nous lui avons fait part de notre souhait que soit relancée la réflexion au sein du groupe de travail « Enseignants en difficulté ». Ce groupe paritaire créé en 2007, sous l'impulsion notamment du SNUipp, avait travaillé à la mise en place de dispositifs de soutien aux enseignants des écoles dans le cadre d'un partenariat avec la MGEN (cellule d'écoute, consultation auprès d'un psychologue). Nous pensons qu'il faut étoffer ces dispositifs et nous avons tiré la sonnette d'alarme : la souffrance au travail est une réalité quotidienne pour un nombre croissant de nos collègues. La dégradation de nos conditions de travail, l'allongement

des carrières lié à la « réforme » des conditions de départ à la retraite, l'arrivée dans les écoles de nouveaux collègues qui n'auront reçu aucune formation risquent encore d'aggraver la situation. L'IA partage ces inquiétudes et s'est engagé à réunir un groupe de travail sur cette problématique.

2. Nous avons évoqué certains dossiers qui doivent être traités de façon urgente dans les instances : les RASED et les menaces sur leur devenir ; l'avenir des ZEP et des RAR ; l'évolution des missions des IMF ; la mise en oeuvre du décret sur le DIF (Droit Individuelle à la Formation) et de la loi sur la mobilité des parcours professionnels ; la mise en place de la formation continuée pour les T1 et T2 ; le traitement au mouvement des futurs lauréats au concours... Nous avons également demandé un bilan d'activité pour les postes qui ne fonctionnent depuis la rentrée qu'avec des demi-moyens : CRI, coordinateur ZEP, ...

3. Enfin, nous avons signalé la difficulté des écoles à programmer des conseils de maîtres les

mercredis matins « libérés » du fait des animations pédagogiques organisées par cycle qui ne sont pas simultanées. Nous avons également rappelé que la participation à une demi-journée d'information syndicale fait partie du temps de travail et peut donc être décomptée sur les 18 heures de conférences pédagogiques.

L'IA n'en remet pas en cause le principe, même s'il déplore que certaines conférences soient « vidées » par nos 1/2 journées d'information syndicale. Une attention particulière sera apportée au calendrier pour l'an prochain.

Cette rencontre a donné lieu à un dialogue constructif, ce qui est nouveau dans ce département. L'IA nous a dit vouloir travailler dans l'intérêt du service public et de ses personnels, dans la limite du cadre budgétaire et réglementaire qui est le sien. Le SNUipp œuvre précisément à ces mêmes objectifs. Mais les discussions sur la prochaine carte scolaire ne devraient pas manquer de renvoyer chacun à son rôle.

Francette Popineau, Fabienne Lainé et Christine Renaud

Mardi 23 mars 14 h 30 (Promenade des cours à Poitiers)

Mobilisation avec appel à la grève et manifestation unitaire départementale

EMPLOI - SALAIRES - RETRAITE

Dans la Vienne

- 400 entreprises liquidées entre 2008 et 2009, dans le Châtelleraudais, 2000 emplois détruits, le chômage a bondi de 21,10% en un an (ouvriers + 34%, jeunes + 25,30%)

En France

- Près d'un million de chômeurs seront en fin de droits en 2010, 1 retraité sur 3 est en dessous du seuil de pauvreté (752€), moins 100 000 emplois supprimés dans les services public

Les salariés ne peuvent être les victimes et les payeurs de la crise.



Pour faire bref...

Renforcement et accélération des mesures sécuritaires pour les établissements scolaires

La FSU s'interroge sur la mission maintenant confiée à Alain Bauer, conseiller spécial de N. Sarkozy, intitulée : « l'évolution des règles et des sanctions disciplinaires, et sur le rôle des familles dans la prévention de la délinquance ». Nous ne pouvons accepter le présupposé que les parents seraient systématiquement défaillants et responsables de la délinquance de leurs enfants. Ce n'est pas en stigmatisant les parents que l'on résout leurs difficultés éducatives.

La FSU conteste le traitement de la sécurité des établissements scolaires essentiellement par la voie de dispositifs sécuritaires et répressifs. Ceux-ci ne cessent de montrer leurs échecs. (...)

La diminution du nombre des personnels formés et qualifiés dans les établissements scolaires, ainsi que les réformes engagées par le gouvernement, produisent de l'exclusion et donc de la violence - dont les élèves sont les premières victimes.

C'est par le renforcement des équipes pluri-professionnelles complètes (COP, CPE, Assistants Sociaux, Infirmières, Médecins scolaires, personnels administratifs, personnels techniques, personnels de direction, personnels de Vie Scolaire, ...) que des solutions concrètes et pérennes pourront voir le jour.

EPEP : pour bientôt ?

Dans son 3ème rapport sur la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère de l'éducation nationale se félicite d'avoir atteint nombre d'objectifs. Par exemple de nouveaux programmes au primaire (...). Ou encore la mise en place de l'évaluation de CM2, l'accompagnement éducatif, la disparition de la carte scolaire, la reconquête du mois de juin. (...)

Il reste un seul "feu rouge", signalant une mesure qui n'a pas encore réussi à passer : la mise en place des EPEP, les établissements publics de l'enseignement primaire, c'est-à-dire la réorganisation de cet enseignement en établissements dirigés par un chef d'établissement à l'image du secondaire. Une mesure là aussi combattue mais qui devrait être le prochain objectif de L. Chatel.

Temps scolaire et santé de l'enfant

Le récent rapport rédigé par un groupe de travail de l'Académie de médecine et diffusé fin janvier 2010, revient avec d'autant plus de pertinence sur cette question que nous avons subi à la rentrée 2008 un véritable tour de passe-passe sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le rapport sur le site de l'Académie nationale de Médecine :

- <http://www.academie-medicine.fr/detailPublication.cfm?idRub=26&idLigne=1768>

Notre gouvernement a quand même réussi :

- à diminuer le temps de classe de 2 heures pour tous les enfants et à allonger la journée scolaire de ceux qui « bénéficient » de l'aide personnalisée, de 30 mn à 1 h selon les organisations retenues...

- à imposer des programmes, chargés, « relookés » années 20 (les années 1920) avec un temps scolaire diminué,

- à faire passer la quasi totalité du pays à la semaine de 4 jours, tout en affirmant, la bouche en cœur, que, non, non, on n'était pas obligé de travailler « sur 4 jours ». Que l'on pouvait déroger au texte et travailler par exemple le mercredi matin... Mais qu'il fallait s'entendre avec ses collègues des écoles voisines, par exemple sur un secteur de collège.

Cela rendait la situation d'autant plus compliquée que tout s'étant fait dans la précipitation, au mois de juin 2008, les décisions ont souvent été prises à la va-vite, une méthode de gouvernement bien connue maintenant depuis quelques années.

Les écoles qui ont réussi à préserver leur organisation scolaire en travaillant le mercredi matin ne peuvent que s'en féliciter, mais il a fallu attendre le lendemain de la sortie des classes, début juillet 2008, pour avoir la confirmation que l'on pourrait travailler ainsi à la rentrée. Les élus locaux ayant été décisifs dans cette affaire...

Ce fut un grand moment de pagaille, de panique, d'incompréhension et d'énerverment collectif !

Alors, qu'y a-t-il de nouveau dans ce rapport ?

Rien.

Mais derrière le rien, s'étale toute l'aberration de notre organisation du temps de l'enfant et du temps de l'élève.

Juste l'impression, année après année, de lire, de dire, de redire les mêmes choses, sans que rien ne bouge, sans que rien n'avance.

On n'est d'ailleurs pas loin de l'exploit, puisque l'on arrive à faire pire.

Sans rien commenter de ce rapport, en voici la conclusion.

Durée annuelle de l'enseignement dans le primaire

Extraits du rapport : L'enseignement actuellement dispensé en France aux élèves du primaire dans le cadre de la semaine de 4 jours est donc réparti sur 144 jours de classe par an (36 semaines de 4 jours) correspondant à 864 h de cours annuel (et à 936 h de cours pour les enfants bénéficiant de 2 heures hebdomadaires supplémentaires « d'aide personnalisée »). Le nombre annuel d'heures d'enseignement est ainsi compris entre 864 h et 1 033 h selon l'âge des élèves ce qui place notre pays parmi ceux ayant le nombre d'heures d'enseignement annuel le plus élevé par comparaison avec des pays comme la Finlande (608 h), la Norvège (620 h), l'Allemagne (622 h).

Pour tenir compte des données biologiques il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours (avec comme corollaire la réduction des grandes vacances), 4-6 h de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à 5 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales.

Vous verrez par vous-même que l'Académie de médecine est d'une sagesse exemplaire dans ses préconisations...

En conclusion :

"Si on met l'enfant au centre de la réflexion sur le temps scolaire il faut prendre en considération l'apport des rythmes biologiques en attirant l'attention sur les éléments suivants :

- **le sommeil** : de sa durée et de sa qualité dépendent le comportement à l'école, le niveau de vigilance et de performances. Il serait à cet égard important de retarder l'entrée des enfants en classe en créant une période intermédiaire d'activités calmes en début de matinée, car l'enfant arrive fatigué à l'école, surtout lorsque son temps de sommeil n'est pas respecté. De plus, un coucher tardif n'est pas totalement compensé par un lever tardif.

- **les variations quotidiennes de l'activité intellectuelle et de la vigilance** : elles progressent du début jusqu'à la fin de la matinée, s'abaissent après le déjeuner puis progressent à nouveau au cours de l'après-midi. Deux débuts sont difficiles pour l'enfant : début de matinée et début d'après-midi. A cet égard la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) s'accompagne d'une désynchronisation avec diminution de la vigilance de l'enfant les lundi et mardi

- **les variations annuelles de la résistance à l'environnement** : les périodes difficiles pour l'enfant sont l'automne, la période de la Toussaint (dont les vacances devraient être étendues à 2 semaines), et l'hiver vers fin février ou début mars.

- **le bruit** : les grandes salles des cantines très bruyantes devraient être transformées en plusieurs petites unités pour amortir le bruit.

- **la vie à l'école** : il faudrait tenter de diminuer le stress de l'enfant et le surmenage scolaire par des programmes adaptés et non pléthoriques ; éviter le transport de cartables lourds grâce, par exemple, à l'utilisation de casiers à l'école ; instituer une heure d'étude surveillée en fin d'enseignement."

Dominique Leblanc

Pour faire bref...

Le film d'animation "Baiser de la lune", après des pressions d'associations conservatrices, n'a plus le soutien de l'Éducation Nationale

Mercredi 3 février, le ministre de l'éducation nationale s'est exprimé sur l'affaire du « baiser de la lune ». Il s'agit d'un film d'animation à destination des CM1-CM2 qui est destiné à évoquer les relations amoureuses entre deux personnes du même sexe à travers l'amour d'un poisson-lune et d'un poisson-chat. L'inspection académique d'Ille-et-Vilaine a retiré son soutien et le logo du ministère, à la suite de pressions d'associations conservatrices. Le ministre a déclaré qu'il trouvait « prématuré de traiter de ces sujets en primaire ». (...)

Le "**Collectif éducation**" (FSU, Sgen-CFDT, Ferc-CGT, Unsa-Education, FCPE, UNL, FIDL, UNEF) appelle solennellement le ministre de l'éducation nationale à revenir sur ses déclarations. Il lui a d'ailleurs déjà adressé en ce sens, ainsi qu'à son cabinet et ses services, un mémoire qu'il a réalisé sur « la nécessité de lutter contre l'homophobie et les discriminations de genre dès l'école primaire ». Il réaffirme que l'engagement du ministère ne peut plus aujourd'hui en rester à de simples déclarations d'intention. On ne peut plus, en 2010, accepter que des adolescents se suicident encore pour cacher leur différence, il convient d'intervenir au plus vite en amont.

Notre président cyclone

Dans un discours prononcé il y a un an, le président de la République Nicolas Sarkozy exigeait avec insistance une baisse des règles luttant contre la construction dans les zones inondables. Avec un bilan provisoire de plus de 50 morts, la tempête Xynthia s'est chargée de lui rappeler tristement l'impact d'une telle décision...

En toute chose, le modernisme de notre président est destructeur!

Voir la vidéo de son discours : <http://actu-videos.lejdd.fr/2010/03/03/242-sarkozy-il-faut-rendre-constructibles-zones-inondables>



Loi sur la mobilité : les dessous de la « réforme »

Aux dires mêmes de ses rapporteurs, la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels poursuit trois grands objectifs :

- lever tous les obstacles statutaires et financiers à la mobilité des fonctionnaires,
- créer les conditions qui permettront d'assurer la continuité et l'adaptabilité du service,
- moderniser les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

Mais au-delà de ces objectifs annoncés, cette loi, comme nous allons le voir, légalise le licenciement des fonctionnaires et le démantèlement du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des différents corps des agents de l'état.

Mobilité choisie ou mobilité contrainte ?

Le texte énumère un certain nombre de dispositions visant à supprimer les obstacles à la mobilité des fonctionnaires et à faciliter le passage d'une administration à une autre : simplification et systématisation des possibilités de détachement et d'intégration des fonctionnaires dans des corps et emplois appartenant à la même catégorie mais n'appartenant pas nécessairement à la même fonction publique ; possibilité d'intégrer directement un autre corps lorsque les conditions pour y être détaché sont remplies ; intégration automatique après cinq ans de détachement ; maintien des avantages acquis dans le cadre des différents emplois occupés pendant la mobilité.

Certes, l'introduction de cette souplesse pourrait constituer une opportunité pour ceux d'entre nous qui souhaitent réorienter ou faire évoluer leur carrière professionnelle. Mais il faut pousser plus loin l'analyse. D'une part, l'intégration par voie de détachement constitue un contournement du recrutement habituel par voie de concours. Or, c'est l'obtention du concours qui garantissait jusqu'ici le bénéfice du statut. D'autre part, tout irait pour le mieux s'il ne s'agissait que de mobilité choisie. Mais ce texte légalise surtout la possibilité pour l'Etat employeur de contraindre ses agents à des mobilités forcées. En effet, il prévoit que tout fonctionnaire « dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'un projet de réorganisation ou d'évolution d'activité du service » se verra placé d'office en situation de « réorientation professionnelle ». Dès lors, tant qu'il n'aura pas accédé à un nouvel emploi, il pourra être appelé à accomplir contre son gré des « missions temporaires pour le compte de son administration ou d'une autre ». De plus, il se verra proposer successivement trois offres d'emploi public « correspondant à son grade » et « tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de résidence habituel ». S'il les refuse, il sera placé en disponibilité d'office, sans travail, **mais surtout sans salaire**, à moins qu'il ne soit admis d'office à la retraite.

Et voilà comment l'État pourra désormais restructurer ou supprimer des postes, voire des services publics, aussi brutalement que le fait le privé à coups de plans sociaux. On voit bien comment cette loi arrive à point nommé pour permettre à ce gouvernement de poursuivre sa politique de réforme de l'État. La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), on le sait, va se traduire par la « fusion » de plusieurs administrations tant au niveau départemental que central. Des services entiers vont être fermés pour être déplacés ailleurs. Avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, le gouvernement espère ainsi réaliser d'importantes économies. Mais la garantie de l'emploi, jusqu'ici « privilège » des fonctionnaires, constituait un point de blocage dans cette belle mécanique. Le voilà levé.

En effet, le projet de décret précise que la mise en disponibilité d'office serait prononcée pour une durée indéterminée. Au cours de cette période, le fonctionnaire pourra demander sa réintégration sur l'un des trois premiers postes vacants apparus dans son corps d'origine. C'est-à-dire n'importe où. S'il refuse, il sera définitivement **licencié**. « L'accompagnement personnalisé » promis aux agents dont le poste sera supprimé ne doit pas faire illusion : ce sont des changements profonds qui s'opèrent dont chacun aura compris qu'ils ne relèvent pas purement de changements d'organigrammes. Tout est bon pour réduire le nombre de fonctionnaires : leur imposer des changements de métier, se débarrasser de ceux qui ne voudront ou ne pourront pas être « mobiles », ou encore encourager financièrement les démissions en versant une prime de départ volontaire. Pour le SNUipp/FSU, cette loi est entre autres destinée à accélérer les suppressions annoncées d'au moins 150 000 fonctionnaires en 5 ans, à l'échéance de 2012.

Mais comment assurer les missions de service public avec de moins en moins d'agents ? La réponse est également dans la loi du 3 août.

Remplacer les agents titulaires par des intérimaires

Au prétexte de « continuité et d'adaptabilité du service », le texte autorise le recours à l'intérim dans les trois fonctions publiques pour les « missions » suivantes :

- remplacement d'un agent en congé maladie, maternité, parental, etc..., ou d'un agent à temps partiel,
- poste vacant qui ne peut être momentanément pourvu,
- accroissement temporaire d'activité,
- besoin occasionnel ou saisonnier.

Ces missions ne doivent théoriquement pas excéder 18 mois, mais si un intérimaire est toujours employé après la fin de sa mission, il sera « réputé lié à la personne morale de droit public (qui l'emploie) par un contrat à durée déterminée de trois ans ». Autrement dit, on risque de voir



Loi sur la mobilité (suite)

se multiplier, dans les trois fonctions publiques, le nombre des personnels non formés, en situation précaire. Comment ne pas y voir en outre une « opportunité » pour faire voler en éclats les fondements actuels de la fonction publique basés sur l'accès à un corps via un concours qui garantit un statut, comme certains rapports officiels l'ont suggéré ?

Par ailleurs, l'article 14 de la loi créée à titre expérimental des emplois permanents à temps partiel. Jusqu'ici, tous les emplois sont réputés à temps complet, et c'est l'agent qui choisit d'exercer sur son poste à temps partiel. Dorénavant, l'administration pourra nommer des agents, « lorsque les besoins du service le justifient et sous réserve de leur accord, dans des emplois permanents à temps non complets cumulés », par exemple deux emplois à mi-temps éloignés l'un de l'autre. La condition liée à l'accord de l'intéressé, même si elle est essentielle, doit être relativisée par le risque qui pèse sur les agents en situation de « réorientation professionnelle ». De plus, le texte ne protège pas l'agent d'une suppression de l'un de ses emplois. Rien n'est dit dans ce cas sur les conditions de réaffectation sur un autre emploi. Le fonctionnaire qui n'aura plus qu'un demi-poste devra-t-il subir un temps partiel forcé ?

Une gestion des "ressources humaines" inspirée du privé

Le terme « d'évaluation » fait officiellement son entrée dans le statut général de la fonction publique (article 35). Ce changement ne relève pas de la pure sémantique. En effet, « l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires » se fondera demain « sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct ». Toutefois, « les statuts particuliers peuvent prévoir le maintien d'un système de notation ». On entre dans l'engrenage de l'individualisation de la gestion des personnels et par suite, des carrières. Faut-il s'attendre, dans quelques mois, à écrire dans ce même bulletin qu'une nouvelle loi légaliserait la mise en disponibilité d'office des fonctionnaires dont la valeur professionnelle aurait été jugée insuffisante ?

Le texte contient enfin diverses dispositions permettant de diversifier le recrutement dans la fonction publique (création de corps interministériels, ouverture des concours internes aux ressortissants communautaires), de modifier les règles d'avancement (possibilité d'accéder aux grades supérieurs des corps et cadres d'emplois par la voie d'un concours ou par promotion). Sans doute une promotion consécutive à l'entretien professionnel ...

Coincidence ou stratégie délibérée ? Les réformes frappant les services publics et les fonctionnaires s'accumulent. Le Ministre du budget a annoncé que les dispositions de cette loi pourraient s'appliquer dès les mois d'avril/mai 2010. En même temps que débiteront les discussions sur les retraites. Le décret d'application devait être discuté au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 11 février dernier. Mais l'examen du décret a été reporté après que sept syndicats de la fonction publique (Unsa, FSU, CGT, FO, CFDT, Solidaires et CFTC) aient décidé de boycotter la réunion. Pour la FSU, cette loi n'est qu'une « boîte à outils d'un vaste plan social dans la fonction publique », qui ouvre également des brèches dangereuses dans le statut même de la Fonction Publique.

Christine Renaud

JPA : lancement de la campagne dans la Vienne

C'est à l'École élémentaire Tony Lainé de Poitiers, située en ZEP, que le comité départemental de la Vienne a procédé au lancement de la campagne de solidarité et de citoyenneté 2010, le jeudi 28 janvier.

En présence, de leurs professeurs, de leur directrice Mme Nathalie Demay et de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale de Poitiers 1, Monsieur Bordignon, les élèves ont instauré des échanges sur le thème de la solidarité avec tous les représentants du bureau de la JPA 86 et les personnes présentes.

Les 45 élèves de CM2 et de CE1 pourront partir en classe de découverte à la mer au mois de mars grâce à l'aide JPA/ANCV.

On pouvait noter la présence, du représentant du Député-maire de Poitiers, Monsieur Duperron (Conseiller municipale délégué aux droits de l'homme, à la citoyenneté et aux associations), du Président de la Caisse d'Allocation Familiale de la Vienne et de tous les responsables des Associations adhérentes confédérées (Ligue de l'Enseignement, Francas, Aroeven, DDEN, Se-Unsa, Adpep, Snuipp, EEDF, MGEN, OCCE, Ceméa).

Thérèse Veneau, secrétaire générale de la JPA 86





Collègues non remplacés, un problème récurrent

Nous ne comptons plus les jours d'absences non remplacés.

Comme beaucoup de départements, la Vienne n'échappe à la règle.

Tandis que les directeurs d'école tentent de s'organiser en affectant une partie des élèves sans enseignant dans les autres classes, déjà surchargées, le gouvernement s'entête à supprimer des postes.

Pourtant, même si cela semble être l'hécatombe cette année, le nombre de jours de congés maladie pour les enseignants des écoles se situe dans la moyenne des autres corps de la fonction publique.

Mais voilà, les dotations insuffisantes pour cette année scolaire se sont faites davantage ressentir dans les écoles que les années précédentes et les inspections académiques sont confrontées à une vraie pénurie d'enseignants remplaçants.

C'est pourquoi, au SNUipp, nous demandons que cesse la politique de suppressions de postes qui pèse sur les conditions de travail et qui conduit des enseignants remplaçants à être affectés sur des postes permanents, ce qui diminue d'autant les moyens affectés aux remplacements.

Cette année la situation s'est encore aggravée et ce n'est pas fini.

En matière de congé de maladie, le SNUipp demande que l'Etat employeur assume ses responsabilités et mette en place une médecine du travail avec des actions de prévention, un suivi des personnels, un nombre suffisant de postes adaptés pour les personnels en difficulté.

Ne nous trompons pas de cible !

Ne camouflons plus les absences non remplacées !

Retenons surtout qu'il n'y a pas eu d'abus de la part des collègues ; ne nous jetons pas la faute mutuellement, la cohésion reste et restera notre arme la plus efficace.

Gardons notre énergie pour attaquer les responsables de « ce grand n'importe quoi » et pour informer les parents de nos élèves.

Arrêtons d'abonder dans le sens de l'administration.

Manifestons-nous en informant impérativement et systématiquement les représentants du SNUipp des absences non remplacées et associons les familles à nos démarches.

Expliquons aux parents que le remplacement est un droit. En effet, les élèves ont le droit d'avoir classe tous les jours de l'année dans de bonnes conditions avec des enseignants titulaires et formés.

Faisons-leur comprendre que l'arrivée dans une classe d'élèves supplémentaires sans enseignant désorganise le travail régulier de tous, augmente les risques d'accident, et que même si les élèves sont en classe, en réalité leur travail est arrêté.

Par conséquent, rappelons que nous ne sommes pas responsables et que seule l'administration manque à son devoir en n'assurant pas la continuité du service d'enseignement.

**« Merci chères
Collègues, merci
Mesdames,
merci Rachida »**

Homme dans une profession ultra-féminisée, je m'aperçois que grâce à vous, en à peine un quinquennat sera balayé un siècle de féminisme.

En effet, j'entends de plus en plus dans les écoles où je vais, des remarques ironiques voire acerbes des collègues (féminines, forcément, depuis la disparition de la parité), vis à vis de la jeune maman PE absente pour cause de bébé souffrant et qui n'est pas remplacée, obligeant les restantes à se répartir ses élèves alors que leur classe est déjà chargée...

Ces réflexions (ce manque de...) sapent insidieusement mais sûrement les fondements du droit des femmes d'avoir à la fois un métier et des enfants. Droit difficilement acquis par le combat de femmes qu'à leur époque on a insultées et tournées en ridicule (elles osaient aussi réclamer le droit de vote !!!).

Il faudrait peut-être arrêter de se tromper de cible et dénoncer les vrais responsables de ces situations difficiles ? A vous de juger, moi, homme dans une société encore plus machiste et phallocrate, cela pourrait peut-être me convenir ...

Dominique Allain



Sans-papiers : témoignage sur la manifestation du 6 février

Samedi 6 février à Poitiers, une manifestation de soutien aux sans-papiers réunissant près de 300 personnes a été la cible de la provocation et de la répression policière.

Une manif plutôt joyeuse et paisible

La manifestation s'était déroulée calmement, au rythme animé et joyeux d'une fanfare et de slogans en soutien aux sans papiers. Pendant tout son parcours nous avons été filmés, suivis par des policiers en civil et en uniforme visiblement tendus et au regard hostile.

Lors de la dispersion près de la place de la Préfecture, la police a commencé à faire des contrôles d'identité et des fouilles au corps visant particulièrement les jeunes.

Nous avons alors réagi, demandant que la police les laisse dans la mesure où ils n'avaient fait que participer à une manifestation. A ce moment-là, il restait environ une cinquantaine de personnes.

Et là tout a été très vite...

Les policiers nous ont alors encerclés, nous demandant de nous disperser ce que nous ne pouvions bien sûr plus faire vu leur positionnement autour de nous !

Certaines personnes ont eu peur, ne sachant quoi faire, d'autres ont été bousculées. Un jeune a été plaqué au mur, une matraque coincée dans le dos, une fille emmenée dans le fourgon. Ils nous ont alors contraints à avancer, en groupe, vers la place d'Armes et nous ont fait passer dans la rue piétonne principale et commerçante jusqu'à la place du palais de justice où

là, ils nous ont enfin laissés. Démonstration de la force policière en plein cœur de la ville un jour de grande influence ? On peut s'interroger !

Pendant tout ce temps nous sommes restés calmes ce qui n'est absolument pas le cas des policiers qui ont continué d'attraper et d'embarquer, rue Gambetta, des jeunes qui s'approchaient d'eux d'un peu trop près. A la fin de l'après-midi, 6 personnes avaient été interpellées et emmenées au commissariat.

Les manifestants choqués et révoltés

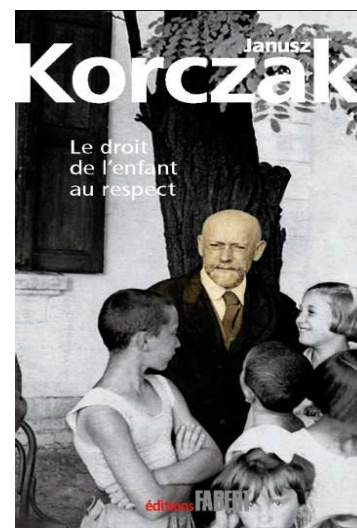
Bien sûr, tout le monde a été surpris et ne s'attendait pas à une telle charge policière. Rien ne justifiait ce comportement hostile de la police, il faut le dire et le redire autour de nous. Nous sommes face à des comportements policiers (avec une volonté délibérée ?) qui génèrent de la tension, de la peur, de la révolte, le sentiment que nous ne sommes plus libres de manifester. A Poitiers, les contrôles d'identité au faciès (aujourd'hui les jeunes), les fouilles au corps, les gardes à vue, les arrestations tout azimut à l'occasion de manifestations sont des pratiques que nous n'avons jamais eues. Nous devons les dénoncer. Elles sont inadmissibles pour quiconque est attaché à la démocratie et au droit d'expression.

Nadine Courilleau, manifestante le samedi 6 février 2010 en solidarité avec les sans-papiers.

Le droit de l'enfant au respect

Un livre vient de sortir aux éditions Fabert, à l'initiative de l'Association Française Janusz Korczak et en partenariat avec de nombreuses autres : **"À l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant**, les Editions Fabert proposent une nouvelle traduction du célèbre texte de Janusz Korczak, considéré comme le père spirituel de cette Convention. La grande qualité de ce texte est de faire réfléchir les adultes sur le regard qu'ils portent sur les enfants et la jeunesse et de les amener à comprendre tout l'intérêt qu'ils auraient à leur faire plus confiance et à bien respecter leurs

droits. Avec force et non sans humour, l'auteur s'adresse ici, avec un argumentaire absolument inégalé, aux parents, aux éducateurs, aux politiques et aux décideurs pour secouer les consciences et les interpeller sur leurs responsabilités vis-à-vis des enfants. Il invite les adultes et les institutions à faire évoluer leur regard et leurs pratiques. En questionnant l'évolution des attitudes et des mentalités, il sensibilise et informe ses lecteurs sur les droits de l'enfant d'une façon beaucoup plus impliquante que les approches habituelles, intellectuelles, juridiques ou victimologiques."





Congrès national de la FSU



Lille (1er au 5 février). C'était un congrès important puisqu'il se devait de définir les orientations de l'organisation pour 3 ans.

Cette année, la FSU confirme sa volonté de se rapprocher d'autres syndicats pour construire une alternative, un rapport de force sur de grandes questions de société et notamment les retraites. La présence d'Annick Coupé, porte parole de l'Union syndicale Solidaires et de Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, allait dans ce sens. Il était important aussi car Gérard Aschieri, 57 ans, arrivait au terme de son troisième mandat.



C'est Bernadette Groison, 48 ans, professeure des écoles, qui en prend la tête. Militante du SNUipp-FSU, co-secrétaire de 2004 à 2007, elle travaille en maternelle à Montrouge (92).

C'est la première fois qu'une femme, professeure des écoles, exerce cette fonction au sein de la FSU.

Extrait de son discours :

Dans un contexte de crise où les inégalités entre les individus, et aussi entre les territoires, se creusent et où les solidarités sont mises à mal, la FSU a eu à cœur de travailler toutes les questions qui se posent. Elle a traité de la Fonction publique et des services publics, des questions sociales et des droits et libertés, de l'Education et bien sûr de l'avenir du syndicalisme.

Beaucoup attendaient la FSU sur cette question. Nous avons réaffirmé la définition de notre U. Ce U qui ne signifie pas Unique mais qui signifie bien Unitaire. Ce U nous conduit à relancer un appel à toutes les organisations syndicales qui souhaitent travailler avec nous.

La FSU propose d'agir pour imposer des alternatives aux politiques actuelles. Car aujourd'hui la responsabilité du mouvement syndical est de mettre en échec ces prétendues réformes qui sont autant de régressions et d'imposer des alternatives à ces politiques libérales destructrices.

Sur tous les secteurs, la mobilisation est à l'ordre du jour : retraites, services publics, Fonction publique, Education, emploi, environnement, culture, santé, protection sociale... Cela appelle aussi une convergence de réponses du mouvement syndical.

Face à ces nombreux rendez-vous qui nous attendent, la FSU est prête à y répondre !

SNUipp 86 - 16, avenue du Parc d'Artillerie

86 034 POITIERS Cedex

Tél : 05.49.01.36.71 - Fax : 05.49.01.68.22

e-mail : SNU86@snuipp.fr - Site internet : <http://86.snuipp.fr>

Impression au siège du **SNUipp 86** - Prix du N° = 1 €

Dispensé de timbrage

Poitiers CTC



Déposée le 9 mars 2010

Mardi 9 mars 2010 - NUMÉRO : 1208

Sommaire :

- p. 1 - Edito
- p. 2 et 3 - "Mettez-vous au travail ... je vous aiderai"
- p. 4 - Nouveau livret de compétences- 1/2 journée d'infos syndicales
- p. 5 - Retraites idées fausses et vrais enjeux
- p. 6 - Retraites(suite) -
- p. 7 - Non-formation des enseignants
- p. 8 - Carte scolaire- pétitions
- p.9 - Audience auprès de l'IA - manif du 23 Mars
- p.10-11 - Brèves-Temps scolaire et santé de l'enfant
- p. 12- 13 - Loi sur la mobilité : les dessous de la réforme - Campagne JPA 2010
- p.14 - Collègues non remplacés : un problème récurrent - Merci chères collègues, merci mesdames, merci Rachida...
- p.15 - Sans-papiers : témoignage sur la manifestation du 6 février - Le droit de l'enfant au respect -
- p.16- Congrès national de la FSU

Encarts : La lettre des délégués